

## LE MOT DU MAIRE

C'est devenu une tradition : avant la fin de l'année, le bulletin municipal est distribué à tous les habitants qui peuvent, ainsi, être informés des divers événements qui ont marqué la vie de notre village.

En premier lieu, je vous annonce le départ en retraite de notre employé municipal, **Pascal PERRONNE**. Chacun de vous a pu le rencontrer dans les rues de notre village en train de tondre, désherber, nettoyer, réparer. Il avait su établir avec les habitants de très bonnes relations. Je le remercie pour la compétence, la disponibilité, la polyvalence dont il a fait preuve, pendant les années passées à travailler pour la commune. Un pot de départ a été organisé à la salle communale le vendredi 7 décembre. Un nouvel employé a été embauché en la personne de **Cyril BONOTAUX**. Son temps de travail sera partagé entre les communes de Vouhenans et Magny-Vernois.

Je dois aussi vous informer que trois compétences seront transférées à la Communauté de Communes du Pays de Lure (C.C.P.L.) dès le 01<sup>er</sup> janvier 2019. Il s'agit de la distribution d'eau potable administrée par le Syndicat des Eaux de Gouhenans, du réseau d'assainissement qui était géré par Véolia en délégation de service public, et de la défense incendie. Ces transferts auront pour conséquence une harmonisation à terme du prix de l'eau. Le tarif au mètre cube sera le même pour tous les habitants de la communauté de communes.

Deux incendies de hangars agricoles se sont déclarés à Vouhenans : l'un a détruit le fourrage stocké et du matériel agricole, dans un bâtiment du GAEC de **Jacky GIRARDOT et Isabelle GUTKNECHT**. L'autre concerne la bergerie appartenant à **Gaëlle et Jean-Charles RENAUD**. Les dégâts sont moins importants : seules quelques balles de paille ont brûlé. Ces incendies sont probablement d'origine criminelle. La gendarmerie enquête. Il faut espérer que les incendiaires seront identifiés afin qu'ils puissent répondre de leurs actes inqualifiables.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous. Je vous donne rendez-vous le samedi 12 janvier 2019 pour la cérémonie des vœux !

**Paul DAVAL,**  
**Maire de Vouhenans**